

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°19 du 7 novembre 2006 au Bulletin n°539 - ISSN: 1250-3509



Au sommaire:

p.1 et 2 : Ensemble, préparons la riposte.
 Départ en stage de formation continue.
 Candidature aux stages massés.
 Stage massé / Stage filé

p.3 à 6 : Spécial permutation : nouveau barème.

Direction et fonctionnement de l'école

Ensemble, préparons la riposte !

Le Ministère veut transformer :

- l'école, en réduisant l'offre du Service Public d'Education, et la qualité de celui-ci.
- les enseignants, en simples exécutants de ses directives, et ce à marche forcée.

Pour ce faire, il utilise les **pressions** et les **chantages** en tous genres :

- Chantage à la note pour les stages filés.
- Chantage pour obliger des collègues à postuler sur des stages langues.
- Eviction d'un chercheur de la formation des inspecteurs.
- Sanctions contre un IEN.
- Pressions sur les collègues concernant les méthodes de lecture.
- Et maintenant, annonce dans les médias, pendant les vacances, de **menace de retraits de salaire conséquents** pour les directeurs engagés dans le blocage administratif.

Cette politique du bâton nécessite une riposte d'envergure. D'ores et déjà une journée nationale unitaire d'actions est prévue le mercredi 22 novembre (SNU.ipp/SGEN).

Pour la préparer et discuter des suites à donner, le SNU.ipp 93 vous invite

à participer nombreux aux matinées d'informations syndicales de votre ville

Pour connaître la date, voir bulletin SNU.ipp 93 «Rythmes scolaires»

CAPD du 20 octobre 2006

Départ en stage de formation continue

Nous avons tout de suite dénoncé qu'un certain nombre de collègues ont été informés de leur stage, avant la CAPD : convocation ou contact par le PE2 devant les remplacer !

Nous avons fait les mêmes remarques concernant les stages filés puisqu'il y a bien longtemps que les collègues savent qu'ils sont retenus pour un de ces stages.

Bilan des candidatures

En 2005-2006, plus de 8200 candidatures avaient été enregistrées. Cette année scolaire le nombre tombe à 5754, soit 2104 candidats (certains collègues postulant pour plusieurs stages).

Nous voyons bien que le changement de formation et la mise en place précipitée sans concertation des stages filés n'a pas permis aux collègues de «s'inscrire» en masse pour le plan départemental de formation cette année. Nous espérons que les débuts difficiles et compliqués des stages filés ainsi que le fait d'être .../...

écartés des stages massés ne «découragent» pas les collègues de postuler sur les stages de formation continue.

L'examen des candidatures par bassin montre aussi que l'IUFM de Livry-Gargan étant excentré, les collègues du bassin1 «postulent» moins pour les stages massés et qu'il est grand temps de réfléchir à un autre lieu de stage plus proche de ce bassin. L'inspecteur d'Académie a réaffirmé être sensible à cette difficulté et qu'il était à la recherche d'un lieu permettant d'accueillir les collègues en formation.

Candidature aux stages massés (stages de 3 semaines)

es collègues ont appris par l'administration que, s'ils étaient retenus pour un stage filé, leur candidature serait automatiquement écartée pour un stage massé. Après vérification, cette condition n'était absolument pas indiquée dans le document du plan départemental de formation. Nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie de réintégrer tous les collègues à leur barème dans les stages massés pour lesquels ils avaient postulé. Bien sûr la CAPD se réunissant trop tard, cela était impossible pour les stages débutant le 6 novembre. Par contre, l'Inspecteur d'Académie a demandé pour les autres stages de regarder la faisabilité !!! Ne soyons pas naïfs : la mise en place est déjà suffisamment complexe pour que l'inspecteur d'Académie n'insiste pas trop pour tout changer. Mais nous ferons tout pour que les collègues aient satisfaction. Surtout que des collègues, qui ont laissé leur classe sans partir en formation filée, ont pu obtenir un stage massé. Il est donc important d'avoir une égalité de traitement pour tous.

Nous ferons le point lors de la prochaine CAPD du 10 novembre.

Nous avons demandé aussi que, dans le cas où un PE2 en stage filé se trouvait sur le même poste qu'un PE2 en stage massé, les tâches et responsabilités de chacun soient précisées.

La proposition de l'administration est d'avoir une cointervention des deux PE2.

Nous avons affirmé que le PE2 en stage de 3 semaines devait avoir la responsabilité entière de la classe pendant toute la durée de son stage pour lequel il a un projet. Le PE2 en stage filé pourrait avoir pendant 3 jours un temps personnel de travail ou de recherche.

Stage massé / Stage filé

Effets secondaires des stages filés sur les stages massés (les stages de trois semaines)

es stages filés se concentrant sur le cycle III, il était nécessaire d'envoyer les PE2 sur les stages massés de cycle I et II.

Ces contraintes ont posé des problèmes :

- 23 stages ont été annulés avant même l'examen des attributions alors qu'il y avait suffisamment de candidats.
- Après l'examen des candidatures, encore 5 stages (077, 066, 006, 070, 059) ont été annulés. Les collègues ont été intégrés sur un autre stage de leur choix, sauf pour ceux qui n'avaient fait qu'un choix et pour ceux dont le barème ne leur a pas permis d'accéder à un autre stage. Nous avons dénombré ainsi 23 collègues lésés.

C'est bien une première dans notre département : annuler des stages quand il y a des candidats et des formateurs !!!!

 Des stages ont été décalés (du mois de janvier au mois de février....). Nous savons que des collègues choisissent leurs dates en fonction d'un certain nombre de critères. Donc en changeant les dates l'Inspecteur d'Académie risque de se retrouver avec des collègues qui refusent de partir en stage.

Après toutes ces remarques nous avons examiné les candidatures et les stages hors temps scolaires dont 2 (130, 139) ont été annulés car trop peu de candidats s'étaient inscrits.

Pour le stage n°130 : proposition de faire glisser les 5 candidats sur le stage n°131.

Pour savoir si vous avez obtenu un stage, contactez le SNU.ipp ou consultez le site du SNU.ipp 93.

Une information à trouver?
Un renseignement à chercher?
... Yakakliké!!!

